

**COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 24 JANVIER 2018**

**SUBVENTIONS 2018**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité décide de fixer le montant des subventions allouées aux associations et dons communaux pour l'année 2018, suivant détail ci-dessous :

	Vote Année 2018
Centre de Loisirs Familles Rurales 5.00 par jour et par enfant de Dollon, estimé à	<b>3 800</b>
Coopérative scolaire	<b>600</b>
Ecole activités extra-scolaire	<b>1 680</b>
Dollon Vélo Sport	<b>120</b>
Harmonie	<b>840</b>
Harmonie subvention complémentaire (repas Ste Cécile)	<b>800</b>
Ecole de musique Harmonie de Dollon	<b>660</b>
Dollon Omni sport football	<b>1 275</b>
Dollon Omni sport football – challenge Anthony HATTON	<b>350</b>
Familles Rurales	<b>1 535</b>
Gymnastique Volontaire	<b>350</b>
A.F.N.	<b>270</b>
Génération mouvement - Aînés Ruraux	<b>300</b>
Chevaliers de la Longuève	<b>200</b>
Twirling Dollon Semur TDS	<b>400</b>
Twirling Dollon Semur subvention exceptionnelle – veste (délib 25/10/2017)	<b>500</b>
Dollon Billard	<b>150</b>
Amitié Développement Korhogoo	<b>120</b>
APE Dollon	<b>150</b>
	<b>14 100</b>
Ecole Elémentaire Thorigné sur Dué, classe CLIS (2 élèves en 2018)	<b>800</b>
I.M.E. de Thorigné sur Dué	<b>500</b>
Mairie de Connerré, réseau d'aide spécialisé (121 élèves x 1.95 € pour 2018)	<b>240</b>
MFR Coulans sur gée (1 élève en 2018)	<b>15</b>
MFR Bernay en Champagne (3 élèves en 2018) 15 € /élève	<b>45</b>
Chambre des Métiers de la Sarthe (2 élèves en 2018) 15 € /élève	<b>30</b>
Centre de Formation bâtiment et BTP de la Sarthe Le Mans (3 élèves en 2018) 15 € /élève	<b>45</b>
Centre de Formation de Coiffure Le Mans (1 élève en 2018) 15 € /élève	<b>15</b>
Ecole privé Saint-Anne Connerré (3 élèves en 2018) 15 € /élève	<b>45</b>
Lycée privé Laïc et formation Les Horizons Saint-saturnin (1 élève en 2018) 15 € /élève	<b>15</b>
	<b>1 750</b>
Secours catholique	<b>50</b>
Secours populaire	<b>50</b>
Restos du cœur	<b>150</b>
Jumelage 0.30 €/habitant (1 532 habitants)	<b>470</b>
Comice agricole 0.30 €/habitant - 0.60 €/habitant quand commune organisatrice (1 532 habitants en 2017)	<b>470</b>
Subvention exceptionnelle pour voyage pédagogique collège, lycée (40 €/élève en fonction du quotient familial domicilié à Dollon)	<b>600</b>
	<b>1 790</b>

**DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE 2018 - PROJET D'ACHAT DE RADARS PEDAGOGIQUES :**

Faisant suite à la décision par arrêté municipal du 7 décembre 2016 de rétablir la vitesse à 50 km/h à chaque entrée d'agglomération, il est constaté que certains automobilistes persistent à ne pas respecter la réglementation de vitesse.

Dans l'idée de préserver la sécurité des piétons, Monsieur le maire souhaite installer deux nouveaux radars pédagogiques sur la commune de Dollon (route de Lavaré et route de Semur-en-Vallon).

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre des amendes de police pour l'année 2018 à hauteur de 20%.

### **LOCATION GARAGE RUE DE LA GARE**

Monsieur JAMOIS fait part qu'une personne serait intéressée de louer le garage « dissocié » du logement 13 rue de la Gare (*grand logement au-dessus de l'école*).

Après délibération, le conseil municipal, décide d'octroyer ledit garage à Monsieur PASCAL Laurent à compter du 1<sup>er</sup> février 2018 pour une durée de 6 mois, renouvelé par tacite reconduction et fixe le montant du loyer à 35 € par mois.

### **AFFAIRES DIVERSES**

☛ Monsieur le maire fait part qu'il a adressé un courrier au propriétaire de la boulangerie sis Place de l'Eglise, pour l'informer du risque de troubles de sécurité publique vu l'état de péril du bâtiment (bâche côté rue déchirée suite aux aléas climatiques de fin d'année 2017 et l'état de la corniche qui risque de s'écrouler à tout moment).

☛ Faisant suite à la pétition des habitants de la rue de la Gare se rapportant à la vitesse excessive des véhicules au niveau de l'école, monsieur le maire donne lecture du mail de monsieur MAUBERT, chef d'agence de Connerré - Département de la Sarthe qui indique qu'au niveau de la sécurité, le nécessaire a été fait.

☛ Stationnement école Jean de la Fontaine : un contrôle par monsieur le maire et des adjoints a été fait le mardi 16 janvier. Il s'avère que les voitures peuvent stationner dans le chemin jouxtant l'école et qu'il ne devrait pas y avoir de problèmes de stationnement. Il est prévu une autre intervention pour constat anarchique de stationnement.

Monsieur le maire énumère les projets 2018 :

- La remise en état du rez-de-chaussée de la mairie y compris la salle du conseil municipal
- la remise en état de l'espace jeunesse
- la mise aux normes des toilettes handicapées à la salle polyvalente

Sont déjà réalisés :

- la réfection des allées au cimetière
- l'agrandissement du terrain de pétanque
- la réfection de la salle de l'harmonie pour un montant annoncé de 2 500 €.

Prochaine réunion de conseil municipal fixée le mercredi 21 février 2018 à 20h00